

Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 25 et dimanche 26 juin 2022 | Paris (75)

Compte rendu

Élus présents le samedi 25 juin 2022 :

Alexis Cahen	Didier Fretel	Joël Gautier
Larbi Houari	Loriane Lebret	Olivier Macard
Sophie Milliet	Emily Minaud	Jean-Baptiste Mullon
Didier Pascal	Sébastien Peter	Éloi Relange
Mathieu Ternault	Matthieu Vieira	Jocelyne Wolfangel

Élus représentés le samedi 25 juin 2022 :

Lara Armas, représentée par Jean-Baptiste Mullon.

Laurie Delorme, représentée par Éloi Relange.

Pauline Guichard, représentée par Jean-Baptiste Mullon.

Éric Le Rol, représenté par Didier Fretel.

Marion Penalver, représentée par Didier Pascal.

Jean-Alain Steinfeld, représenté par Didier Fretel.

Bachar Kouatly, représentant Marc Gatine et Patrick Lauféron arrive à 16h30.

Est présent le samedi 25 juin 2022 :

Jordi Lopez, Directeur Technique Fédéral

Première journée, samedi 25 juin 2022

Le Président, Éloi Relange ouvre la séance du Comité Directeur souhaite la bienvenue à chacun et chacune en les remerciant pour leur présence ce week-end. Il remercie aussi la société Boston Consulting Group pour son accueil dans ses locaux parisiens en même temps que les phases finales du Top 12 Féminin et de la Coupe de France.

Il demande au Comité Directeur un moment de recueillement suite à la disparition récente de Jacques Lambert, ancien Président de notre Fédération.

Jean-Baptiste Mullon, Vice-Président, évoque son souvenir en rappelant qu'il fut Président de la FFE de 1976 à 1987. Il insiste sur le travail de structuration très important qu'il a pu mener en créant notamment les Comités Départementaux à commencer par le sien en Sarthe. Il a œuvré sous sa Présidence à faire sortir les clubs d'échecs des « cafés », les rendant ainsi plus inclusifs notamment pour les jeunes mais aussi pour les femmes. Passionné et dévoué jusqu'au dernier jour, il n'a cessé de faire preuve de bienveillance autour de lui. L'open du Mans, qu'il a bâti avec ses amis Sarthois et qu'il a organisé jusqu'au bout est une référence et réserve chaque année un accueil privilégié aux Femmes. Sa confiance envers les jeunes, notamment pour exercer des fonctions dirigeantes a toujours été l'une de ses qualités principales. Il a ainsi détecté durant sa Présidence celui qui deviendrait plus tard le Président Jean-Claude Loubatière.

Éloi Relange évoque ensuite les événements marquants de ces dernières semaines et de celles à venir :

- Il commence par l'entrée récente de notre discipline au CNOSF ; la FFE devenant ainsi le 109^e membre du Comité après un vote des Fédérations membres ayant recueilli 85% de voix favorables pour notre intégration. Cette adhésion est temporaire et sera réévaluée dans deux ans.
- La première formation des dirigeantes a pu démarrer avec le soutien de Femix'Sport. Elle comprend 5 modules : 14 participantes se sont engagées pour cette première session qui en appellera d'autres.
- Le projet Class'Échecs est en cours et rencontre un très important succès avec plus de 3000 demandes. Avec le soutien des Ligues et Comités, ce projet va connaître un développement supérieur à ce qui était prévu initialement.
- La Commission Santé Social Handicap travaille sur le projet Infinite sur la thématique des échecs comme outil thérapeutique dans 4 instituts médicaux éducatifs. La lutte contre les violences dans le sport et la gestion des signalements des harcèlements a fait l'objet d'une convention avec l'association Colosse aux Pieds d'Argile.
- La Commission Internationale travaille sur l'organisation de stages d'arbitrages francophones et d'entraîneurs internationaux (avec principalement des Indiens et des Ukrainiens) afin de mutualiser les pratiques et d'affirmer la FFE dans le monde.
- Le Championnat de France des jeunes d'Agen a rencontré un franc succès et a vu une montée en gamme des événements extra sportifs organisés conjointement.
- Les Championnats de France de Blitz et Rapide de port-Marly ont eu une très importante participation dans leur nouvelle formule.
- Le Top 16 à Chartres a aussi été un succès grâce au soutien important de la ville et de son Maire Jean-Pierre Gorges. Plusieurs projets pour valoriser davantage cette compétition sont à l'étude. La ville de Chartres a manifesté son souhait de recevoir à nouveau cet événement.

- La Mitropa Cup, disputée en Corse, a été remportée par nos deux équipes de France.
- Les championnats de France d'Albi vont clôturer la saison en août avec une participation qui s'annonce bonne.
- Les Olympiades vont se dérouler à Chennai en Inde en août, avec le congrès et les élections de la Fide. Elles représentent un budget important pour notre Fédération.
- Les licences retrouvent un niveau d'avant le Covid avec à ce jour plus de 54 500 licencié(e)s.
- Un partenariat avec Microsoft Azure a été conclu, offrant à nos joueuses et joueurs de nos équipes de France et leurs préparateurs une très importante puissance de calcul dans le Cloud pour une durée d'un an.
- Le partenariat avec Assoconnect sera lancé prochainement, permettant à 100 clubs de bénéficier d'une solution de gestion en ligne de leur association gratuitement durant 3 ans.

Éloi Relange demande ensuite l'ajout des points suivants à l'ordre du jour, nécessitant un vote :

- Demande du club de Sète (34) pour organiser un rapide le samedi 20 août 2022 durant le CDF d'Albi, à l'occasion d'une fête locale (St-Louis).
- Modification de la composition de la commission fédérale de discipline et de la commission d'appel

Jocelyne Wolfangel souhaite revoir la fiche de frais de missions des bénévoles.

VOTE N°1

Il est proposé d'ajouter les 3 points précédents à l'ordre du jour de ce Comité Directeur.

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

INSTITUTIONNEL :

1. Départ de Johanna Basti et arrivée de Patrick Lauféron au Comité Directeur

Didier Fretel informe de la démission du Comité Directeur donnée par mail le 14 mai dernier de Johanna Basti, indiquant laisser sa place au suivant de la liste à laquelle elle appartenait lors des élections de 2021, à savoir Patrick Lauféron.

Ce dernier a accepté de siéger et remplace donc Johanna Basti conformément à l'article 6.5 des statuts de la FFE. Nous avons donc 8 femmes élues sur 24 membres, soit 33,33% et restons en règle concernant la représentation des 2 sexes, sachant qu'il faudra la parité totale en 2024 à l'issue des prochaines élections.

2. Approbation du compte rendu du CD des 19 et 20 mars 2022

Joël Gautier souhaite ajouter une phrase au compte rendu de la réunion de mars : « Joël Gautier précise qu'il a relayé un article paru nationalement dans Ouest France avant la communication fédérale et tient à rappeler qu'il a félicité la FFE pour la délégation et qu'il n'est pas question de dévaloriser mais d'être réaliste sur la situation financière et l'absence de sponsors ».

Éloi Relange émet des doutes sur la tenue exacte du propos évoqué par Joël Gautier. L'approbation du compte rendu de la réunion de mars est soumise sans l'ajout de cette phrase.

VOTE N°2

Il est proposé d'approuver le compte rendu du Comité Directeur des 19 et 20 mars 2022, qui a été publié sur le site Internet fédéral.

Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	3 Joël Gautier, Sophie Millet, Jocelyne Wolfangel

3. Dates institutionnelles CD et AG saison 2022-2023

Le Comité Directeur doit statuer sur les dates de réunions institutionnelles pour la prochaine saison. Didier Fretel rappelle que l'Assemblée Générale se tient souvent durant les Championnats de France Jeunes depuis 2017 ce qui permet d'avoir une participation plus importante que quand elle se tient à un autre moment. Cependant, des difficultés de disponibilités des personnes présentes, souvent accompagnatrices de Jeunes, sont rencontrées.

La tenir à un autre moment reviendrait à la faire plutôt en région parisienne avec un possible soucis de représentativité des différents territoires nationaux.

Éloi Relange ajoute que les clubs ont récemment été sondés notamment sur ce sujet. Matthieu Vieira indique que sur 170 réponses, 40% pensent que c'est une bonne chose de tenir cette assemblée durant le Championnat de France des Jeunes, 20% la préfèrent en dehors de ces Championnats et 40% expriment ne pas avoir de préférence entre avec les 2 options.

Éloi Relange précise que les difficultés rencontrées lors de l'accueil de la dernière Assemblée ne seront pas reproduites. Jean-Baptiste Mullon ajoute que dans l'hypothèse où cette Assemblée aurait lieu en 2023 à Agen, une nette amélioration de l'organisation sera faite.

Jocelyne Wolfangel demande de quelle région sont les clubs s'étant prononcé pour une Assemblée Générale à Paris. Il lui est répondu que 34% de ces clubs sont Franciliens.

Joël Gautier souligne la difficulté de rester dans la salle pour les travaux des Commissions présentés tardivement, lorsqu'on est accompagnateur d'enfants.

Larbi Houari prend en compte les résultats du sondage et attend une Assemblée générale améliorée en 2023 à Agen. Éloi Relange évoque la possibilité de présenter les travaux des Commissions par des clips très courts, pourquoi pas en amont de l'Assemblée Générale. Jean-Baptiste Mullon souhaite que l'on dynamise les diverses présentations.

VOTE N°3

Il est proposé de tenir l'Assemblée Générale le samedi 29 avril 2023 à Agen.

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

VOTE N°4

Il est proposé pour la saison 2022/2023 les réunions du Comité Directeur aux dates suivantes : 19/20 novembre 2022, 18/19 mars 2023, 17/18 juin 2023.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES :

1. Point financier

Didier Pascal présente un point d'étape sur l'exercice financier en cours en évoquant quelques points significatifs en milieu d'année :

Il évoque une hausse des prises de licences de 21% pour les Femmes. 26 000 nouvelles licences ont été prises cette saison. Ce chiffre est exceptionnellement élevé. L'enjeu sera de les conserver. Les recettes réalisées sont en hausse de 16 000 € par rapport au prévisionnel concernant les licences.

Éloi Relange ajoute que les budgets des Championnats de France d'Albi, du Top 16 et des Olympiades devraient être meilleurs que ce qui était envisagé. En revanche, le budget devrait être moins bon pour les Championnats d'Europe Jeunes en Turquie.

2. Fiche de frais de missions des bénévoles

Jocelyne Wolfangel souhaite ajuster les remboursements de frais des bénévoles à l'inflation.

Didier Pascal indique que l'administration fiscale publie les barèmes de remboursements concernant les déplacements et qu'il n'y a pas eu de réévaluation dernièrement. Il ajoute qu'il faudrait distinguer les remboursements des bénévoles de ceux des salariés (selon la Convention Collective des Métiers du Sport). Concernant les prestataires, les remboursements dépendent des contrats signés.

Éloi Relange évoque une réflexion à avoir sur l'utilisation des véhicules personnels. Il conclut le sujet sans vote mais en affirmant que ce dernier sera suivi de près pour procéder aux réévaluations nécessaires.

COMPÉTITIONS :

1. Point sur le prochain Championnat de France d'Albi

À un mois et demi de la compétition, le nombre d'inscrits est de 450. Jean-Baptiste Mullon évoque le cadre exceptionnel de la ville et des locaux, vastes et bien équipés. La préparation nécessite plus de travail qu'à Agen car il s'agit de la première organisation d'une de nos compétitions à Albi. Il souligne aussi la mise en place d'un hébergement économique à seulement 140 € pour la durée du séjour à Albi.

Il ajoute qu'après notre passage dans une ville, le regard change très positivement sur nos événements. Il convient de beaucoup plus communiquer en amont sur ce que nous apportons aux villes nous accueillant en faisant davantage d'efforts sur les captations vidéos à l'attention des villes avec lesquelles nous négocions.

Il ajoute que la signature de la ville suivante pour les Championnats de France 2023 a été effectuée. L'annonce du nom de cette ville sera faite lors de la cérémonie de clôture à Albi.

Jocelyne Wolfangel indique que les villes sont très sensibles à la durée de nos Championnats, à l'inverse par exemple d'une étape du Tour de France de vélo, courte et ne durant qu'une journée. Jean-Baptiste Mullon estime qu'il faudrait faire une étude approfondie sur les retombées économiques de ces Championnats.

2. Demande du club de Sète pour homologuer un rapide le 20 août 2022

À l'occasion des fêtes de la Saint Louis, le club de Sète demande l'homologation d'un tournoi rapide le vendredi 20 août 2022 organisé chaque année depuis 2011 durant le Championnat de France. 60 à 70 joueurs et joueuses sont attendus. La ville a déjà médiatisé ce tournoi.

Éloi Relange demande si ce tournoi est susceptible d'entrer en concurrence avec le Championnat de France. Didier Fretel précise que l'open de Dieppe a déjà reçu des dérogations.

Larbi Houari pense qu'il faudrait fixer des critères objectifs permettant d'accorder des éventuelles dérogations à ce type de demande. Matthieu Vieira estime que c'est au comité directeur de décider au cas par cas pour les demandes de dérogations, sans qu'il n'y ait de jurisprudence.

Jean-Baptiste Mullon se demande ce qui justifie de protéger le Championnat de France. Didier Pascal estime une protection nécessaire car le Championnat de France pèse sur les comptes fédéraux et qu'une baisse de participation a des conséquences financières importantes.

Éloi Relange conclut en disant que ce tournoi ne semble pas entrer en conflit avec le Championnat de France vu qu'il n'occupe qu'une seule journée, sans dotation importante, avec 62 participants en 2019.

VOTE N°5

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation présentée par le club de Sète.

Pour :	18	
Contre :	1	Didier Pascal
Abstention :	4	Alexis Cahen, Olivier Macard, Emily Minaud, Mathieu Ternault

3. Règlements de compétitions présentés par la Commission Technique :

Comme chaque année, la Commission Technique propose plusieurs ajustements des règlements. L'ensemble de ces modifications a été transmises en amont du comité directeur.

Championnat de France A01

VOTE N°6

Modification de l'article 1.1 du règlement A01 : remplacer la mention « au moment de leur qualification » par « au 1er avril de la saison en cours ».

Pour :	21	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Championnat de France des clubs A02**VOTE N°7**

Modification de l'article 1.2 du règlement A02 : intégration de la N4 à cet article et ajout du mot uniquement en toute dernière phrase pour obtenir la mention « sa place revient uniquement à l'équipe deuxième de son groupe ».

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de Bachar Kouatly (représentant Marc Gatine et Patrick Lauféron), portant le nombre de voix présentes ou représentées à 24.

Concernant l'obligation des clubs de Top 16 et de N1 d'avoir une équipe Jeunes et une équipe Féminine, Jordi Lopez indique que le règlement du Championnat de France des Clubs ne prévoit aucune sanction. La Commission Technique demande donc si cette obligation doit être supprimée ou l'instauration de sanctions si elle devait être maintenue.

Jocelyne Wolfangel est favorable à une sanction sportive (rétrogradation) pour les clubs ne respectant pas la règle comme c'était le cas avant 2018. Jean-Baptiste Mullon la rejoint en ajoutant que les clubs peuvent constituer des ententes avec des clubs voisins en cas de difficultés.

Larbi Houari souligne la difficulté que peuvent rencontrer certains clubs de N1 pour constituer ces équipes Jeunes et Féminines ; ces clubs n'ayant pas forcément tous de gros moyens. Il pencherait plutôt pour une rétrogradation pour les clubs de top 16 et une amende pour ceux de N1 ne respectant pas cette obligation. Matthieu Vieira se dit favorable à cette proposition intermédiaire.

Didier Fretel demande s'il serait envisageable de laisser un an aux clubs pour se conformer à cette obligation. Jean-Baptiste Mullon répond que ce serait la travestir et que les clubs certains de descendre en N2 ne feraient possiblement pas d'efforts.

Sébastien Peter questionne sur l'esprit de cette obligation et notamment au sujet des clubs recrutant des Femmes « mercenaires » sans participer au développement des Échecs auprès des Femmes. Matthieu Vieira le rejoint et estime que l'absence d'équipe féminine pour un club ne signifie pas forcément qu'il ne s'investit pas dans le développement des Échecs auprès des Femmes.

Jordi Lopez demande si l'on appliquerait les mêmes sanctions concernant les obligations pour les absences d'équipes Jeunes et Féminines.

VOTE N°8

Modification de l'article 1.3 du règlement A02. Ajout de sanctions sportives pour les clubs de Top 16 et N1 n'ayant pas d'équipe disputant les interclubs jeunes ou féminins. Il est proposé de se prononcer sur une relégation au niveau inférieur la saison suivante, non cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.

Pour : 22

Contre : 2 Larbi Houari, Sébastien Peter

Abstention : 0

VOTE N°9

Modification des articles 2.1.a et 2.a.b du règlement A02. Remplacement du Président par la Ligue.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE N°10

Modification de l'article 3.6 du règlement A02. Ajout de la mention « à l'aide du site fédéral » pour le contrôle des licences. Ajout de la mention « l'heure prévue de début de la rencontre » pour l'heure limite de prise de licence.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE N°11

Modification de l'article 3.7.d du règlement A02. Remplacement de la première phrase par : « la participation d'un joueur ou d'une joueuse à plusieurs équipes d'une même division est interdite ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE N°12

Modification de l'article 3.11.a du règlement A02. Obligation de transmission du PV de la rencontre au plus tard à 22h le jour même. Pour les rencontres débutant après 14h15 (notamment les samedis), ou celles se disputant dans un club neutre, il sera exigé la transmission du résultat au plus tard à 22h le jour même, puis le PV dans les 24h. La publication des PV d'une ronde de samedi ne doit être faite que si tous les PV du groupe sont réceptionnés.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE N°13

Modification de l'article 4.2 du règlement A02. Ajout de la phrase : « une équipe bénéficiant d'une exception ne marque aucun point ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE N°14

Modification de l'article 4.4 du règlement A02. Modes de départages, dans l'ordre, des équipes ayant terminé à la même place dans des groupes différents.

1. Ratio points de matches / nombre de matches joués.
2. Ratio différentiel / nombre de matches joués.
3. Ratio points de parties / nombre de matches joués.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Coupe Jean-Claude Loubatière C03

Ainsi que cela avait été dit lors du dernier comité directeur, la commission technique a travaillé sur une proposition de la commission mixité afin d'encourager la participation des joueuses à cette compétition. Ils ont abouti à une proposition qui évaluera à l'échelle d'une phase un quota de 10% de joueuses est atteint, auquel cas il est proposé de qualifier une équipe supplémentaire.

VOTE N°15

Modification de l'article 1.2 du règlement C03. Ajout de la phrase : « Lors des deux premières phases de cette compétition, qualifier une équipe supplémentaire pour la phase suivante si le quota de 10% de joueuses est atteint pour la phase concernée ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Par ailleurs, afin de faciliter la tenue d'une phase départementale dans les petits départements, il est proposé d'autoriser l'arbitre à être joueur si le nombre d'équipes n'excède pas 5 (pas de système suisse).

VOTE N°16

Modification de l'article 2.5 du règlement C03. Ajout de la phrase : « lors de la phase départementale, l'arbitre peut être joueur si le nombre d'équipes n'excède pas 5 ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE N°17

Modification de l'article 3.8 du règlement C03. Ajout de la mention : « prévenir le Directeur de la compétition ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Championnat de France des clubs féminins F01**VOTE N°18**

Modification de l'article 3.11.3 du règlement F01. Validation de l'obligation de transmission du PV de la rencontre au plus tard à 22h le jour même (sans les exceptions de l'article 3.11.a du championnat de France des clubs).

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE N°19

Modification de l'article 4.2 du règlement F01. Ajout de la phrase : « une équipe bénéficiant d'une exception ne marque aucun point ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Championnat de France individuel féminin de parties rapides F02

Le Trophée Roza Lallemand permet d'attribuer les titres jeunes féminin de parties rapides. Or, celui-ci n'est actuellement pas ouvert aux jeunes de code étranger scolarisées en France, contrairement aux championnats de France Jeunes. Aussi, la commission technique propose de modifier cette disposition.

VOTE N°20

Modification de l'article 1.1 du règlement F02. Proposition de permettre la participation aux jeunes femmes sous code étranger, scolarisées en France, de participer à cette compétition comme pour les championnats de France jeunes.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Concernant la proposition de supprimer la phase départementale du Championnat de France individuel Féminin de parties rapides, Jocelyne Wolfangel précise que cette dernière visait à dynamiser les départements sans incidence sur les phases Ligue. Elle convient qu'il est sûrement trop tôt pour généraliser ces phases départementales.

VOTE N°21

Modification de l'article 1.2 du règlement F02. Proposition de supprimer la phase départementale.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE N°22

Modification de l'article 3.4 du règlement F02. Proposition de supprimer les départages en blitz en cas d'égalités.

Pour : 19

Contre : 5 Émilie Minaud, Jean-Baptiste Mullon, Didier Pascal, Marion Penalver, Matthieu Vieira

Abstention : 0

Championnat de France des Jeunes J01

VOTE N°23

Modification de l'article 2.3 du règlement J01. Proposition de fixer au plus tard un mois avant la phase suivante la date limite pour organiser les qualifications dans les Comités Départementaux.

Pour : 23

Contre : 1 Matthieu Vieira

Abstention : 0

VOTE N°24

Modification de l'article 2.4 du règlement J01. Préciser que pour les quotas départementaux des tournois mixtes, le calcul comprend les garçons et les filles.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Championnat de France interclubs Jeunes J02

VOTE N°25

Modification de l'article 4.2 du règlement J02. Ajout de la phrase : « une équipe bénéficiant d'une exception ne marque aucun point ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Championnat de France Scolaire J03

Jordi Lopez indique que la Commission Scolaire a voulu simplifier ce règlement. Jean-Baptiste Mullon ajoute qu'il est ainsi plus accessible aux néophytes. Alain Saint-Arroman s'en voit remercié pour ce travail.

VOTE N°26

Il est proposé d'adopter le nouveau règlement du Championnat de France Scolaire présenté.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

4. Mixité aux Championnats de France des Jeunes

Jean-Baptiste Mullon expose la problématique soulevant le nombre toujours insuffisant de licenciées et les différences de niveau importantes constatées avec les garçons. Il présente par ailleurs un panorama des Championnats de Ligue Jeunes, soulignant qu'ils sont désormais presque tous mixtes. Il ajoute qu'un vote pourrait éventuellement être soumis à l'Assemblée Générale 2023 avant de recueillir l'avis des clubs.

Il ouvre le débat avec le Comité Directeur sur ce sujet. Éloi Relange ajoute qu'un des sujets sur la table est la taille des compétitions.

Sophie Milliet estime que la mixité dans ces Championnats reviendrait à dégrader les titres de Championnes de France.

Bachar Kouatly demande si l'on a sondé les personnes concernées par cette réforme. Jean-Baptiste Mullon répond par la négative et dit qu'il faudrait aussi prendre en compte les avis de celles n'étant pas encore concernées. Il constate des incompréhensions de parents qui viennent inscrire leurs enfants en voyant des tournois réservés aux Filles.

Joël Gautier demande si l'on s'est interrogé sur l'impact d'une telle réforme sur le nombre de licenciées. Il pense que la mixité aura pour effet de réduire le nombre de joueuses.

Jocelyne Wolfangel souhaite laisser le choix de participer au tournoi mixte plutôt que de supprimer les tournois féminins. Jean-Baptiste Mullon répond que ces tournois féminins orientent les filles vers un parcours sportif moins performant, moins challengeant.

Bachar Kouatly estime qu'on n'est pas ici dans de l'idéologie mais du pragmatisme. Est-ce que les gens désirent véritablement suivre un parcours sportif plus performant ?

Éloi Relange affirme la volonté d'avoir plus de joueuses de manière générale mais aussi plus de joueuses de haut-niveau.

Jean-Baptiste Mullon demande aux membres du comité directeur s'ils ne sont pas surpris par les différences de niveau énormes entre le Championnat de France Mixte et le Championnat de France Féminin.

Sophie Milliet pense que les joueuses, si la mixité était faite, auront un objectif trop difficile à atteindre, risquant de les désespérer ; le titre de Championne de France étant une motivation importante pour elles. Elle évoque le cas de l'Espagne qui a adopté la mixité depuis 15 ans, sans augmentation du niveau des joueuses.

Sébastien Peter fait état de nombreux témoignages positifs portant sur les qualifications mixtes dans les Ligues, avec des joueuses souvent encore plus motivées, faisant preuve d'une grande ténacité.

Didier Fretel dit qu'effectivement, la mixité pourrait être décourageante pour certaines filles, mais se demande pourquoi dans la même logique ne pas créer des tournois pour les garçons qui ne performant pas dans les catégories mixtes et qui se découragent aussi parfois.

Éloi Relange dit que cette idée s'inscrirait dans la volonté de présenter les Échecs comme étant un véritable sport inclusif. Il prend en exemple le club de Marseille Échecs qui recueille des résultats concrets à partir de méthodes éprouvées.

Jocelyne Wolfangel ajoute qu'on ne progresse pas seulement pendant le Championnat de France. Elle évoque le malaise de filles lorsqu'elles participent à des tournois avec des garçons et qui préfèrent ensuite ne jouer qu'avec des filles.

Jean-Baptiste Mullon explique qu'il n'est pas rare de voir des filles se placer très haut dans les Championnats de la Ligue Ile de France.

Bachar Kouatly pense qu'il faudrait sonder les joueuses plutôt que les clubs, qu'il dit peu représentatifs du fait de leur faible féminisation.

Didier Fretel fait un parallèle avec le débat qui a agité la société Française concernant l'école mixte il y a bien longtemps ; personne n'envisageant de revenir à des écoles séparées. Jocelyne Wolfangel dit que cette mixité à l'école n'a pas donné de meilleurs résultats scolaires.

Jean-Baptiste Mullon précise qu'une telle mesure devrait être accompagnée d'efforts importants pour développer la pratique chez les joueuses (enfants et adultes).

Sébatsien Peter pose la question suivante : « trouveriez-vous anormal que votre enfant participe à une compétition mixte ? »

Larbi Houari questionne sur les échéances concernant cette proposition. Jean-Baptiste Mullon redit que l'objectif serait de faire cette proposition aux clubs lors de l'Assemblée Générale de 2023, mais qu'il y a toutefois des étapes en amont à définir afin de consulter largement.

Bachar Kouatly souhaite que l'on contacte toutes les licenciées. Éloi Relange répond que c'est matériellement impossible ; la Fédération n'ayant pas la totalité des coordonnées de type mail. Mathieu Ternault pense qu'il serait plus pertinent de sonder les clubs.

Joël Gautier ajoute qu'il faudrait être en capacité de proposer des événements qui attirent les joueuses ; la notion de développement féminin étant bien plus large que l'angle discuté ici.

Jean-Baptiste Mullon évoque la possibilité d'introduire la mixité de manière progressive catégorie par catégorie en laissant le temps aux Ligues de s'y préparer. Matthieu Vieira abonde dans ce sens en évoquant le tournoi des Juniores qui pourrait peut-être passer facilement en mixte en premier vu le peu de joueuses y participant chaque année. Il dit que les tournois séparés conditionnent les gens à penser que les joueuses sont moins capables que les joueurs.

Bachar Kouatly rappelle un précédent sondage de 2019 selon lequel 55 % des Femmes se seraient déclarées contre la fin des tournois féminins. Il appelle à une approche prudente de la question.

Sébastien Peter demande s'il serait possible d'effectuer un test de mixité sur une petite catégorie.

Éloi Relange rappelle que le mouvement sportif doit accompagner l'évolution vers l'égalité Femmes-Hommes. Les Échecs doivent être en pointe sur le sujet de par leur nature aisément inclusive.

Didier Fretel dit que la séparation garçons – filles dès le plus jeune âge contribue à renforcer les stéréotypes de genres encore trop présents dans notre société.

Jean-Baptiste Mullon revient sur les qualifications régionales et cite le Championnat de Ligue des Jeunes des Pays de la Loire. Il explique qu'en U8, dans un championnat mixte, il y avait trois filles sur les 2 premières tables ; leur entraîneur ne leur ayant pas dit qu'il existait des tournois féminins. Il estime que ne pas inciter les jeunes filles à jouer dans des tournois féminins ne peut que les faire progresser.

Jocelyne Wolfangel évoque la présence d'une fille sur le podium du Championnat de France Juniors, une année où il était mixte, car un de ses amis lui aurait laissé un demi-point.

Olivier Macard dit qu'il est nécessaire de préciser clairement l'objectif d'une réforme sur ce sujet : développement de la pratique féminine ou haut-niveau.

Sébastien Peter questionne sur les raisons qui font que beaucoup de filles cessent les Échecs lors de l'adolescence. Emily Minaud pense qu'il s'agit d'un phénomène de société qui n'est pas propre aux Échecs. Jocelyne Wolfangel estime que les filles privilégient plus leurs études que les garçons.

Éloi Relange revient sur la méthodologie pour récolter les informations à présenter de manière la plus neutre possible lors de l'Assemblée Générale 2023. Larbi Houari suggère de constituer deux équipes de travail : une pour la mixité, l'autre contre.

Sophie Milliet quitte la séance et laisse son pouvoir à Joël Gautier.

DIRECTIONS ET COMMISSIONS :

1. Comité de Déontologie : composition

Matthieu Vieira rappelle le rôle de ce Comité, et l'obligation de par le Code du Sport d'en avoir un. Didier Pascal précise que le Président de ce Comité peut saisir directement le Ministre en cas de besoin. La composition de ce Comité est en cours et fera l'objet d'un vote lors du Comité Directeur de novembre 2022.

2. Modification de la composition de la Commission Fédérale de Discipline et de la Commission d'Appel

Deux avocats rencontrés par Éloi Relange pendant le salon e-Sport se sont proposés pour intégrer ces Commissions : Julien Lombard et Manon Lefas. Cette dernière est par ailleurs membre de la Commission Fédérale de Discipline de la Fédération Française de Rugby à XIII.

Bachar Kouatly demande s'ils sont licenciés à la FFE. Matthieu Vieira répond que non et que ce n'est pas obligatoire pour siéger dans ces Commissions.

Bachar Kouatly estime que le fait de ne pas connaître les Échecs va compliquer leur tâche. Matthieu Vieira estime que cela n'est pas forcément impératif : d'autres membres des commissions disciplinaires ont une bonne connaissance du milieu échiquéen, cela pourra amener une complémentarité.

Joël Gautier dit avoir eu une grande frustration dans les décisions de la Commission d'Appel (CA) lorsqu'il présidait la Commission Fédérale de Discipline (CFD). Il pense qu'un juriste peut prendre de la hauteur par rapport à la politique.

VOTE N°27

Il est proposé de compléter la composition des commissions disciplinaires et de nommer :

- *Manon Lefas comme membre de la Commission Fédérale de Discipline ;*
- *Julien Lombard comme membre de la Commission d'Appel.*

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

3. Direction Nationale de l'Arbitrage

VOTE N°28

Proposition de porter l'indemnisation des formateurs d'Arbitres lors des stages Fide à 150 € par jour, en supprimant la ligne « examens Fide » (article 7.2.4 des tarifs fédéraux) ; le formateur adjoint gardant une rémunération de 100 € par jour.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Loriane Leuret explique jusqu'à présent, les correcteurs d'examen d'arbitrage sont rémunérés à la copie corrigée. Ce système a désormais moins de sens puisqu'avec la numérisation des examens, c'est la conception d'un sujet (avec sa correction) qui prend du temps. La DNA propose une rémunération fixe, qui ne change pas le budget global alloué à la correction des examens.

VOTE N°29

Proposition de fixer une indemnisation de 250 € pour la conception et la correction d'un sujet d'examen.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE N°30

Proposition d'instaurer une pénalité financière de 50 € en cas de retard de traitement par l'organisateur d'un stage de formation d'Arbitres. Deux délais de traitement maximums sont soumis au vote : 7 jours ou 14 jours.

7 jours : 8

14 jours : 12

Abstention : 4

FORMATION :

1. Rémunération des Entraîneurs (H/F) des équipes de France Jeunes

Jean-Baptiste Mullon explique que les rémunérations actuelles ne correspondent plus aux tarifs dits « du marché » et ne permettent pas d'intéresser forcément tous les meilleurs Entraîneurs possibles pour nos équipes de France des jeunes. La rémunération journalière actuelle est de 130 euros pour les GMI, 110 euros pour les MI, 90 euros pour les autres. Il convient donc de proposer une revalorisation.

Joël Gautier partage l'analyse selon laquelle les entraîneurs ne seraient pas suffisamment rémunérés mais questionne sur les moyens de financement. Éloi Relange répond qu'il y a une ligne haut-niveau dans le budget.

Bachar Kouatly évoque le chiffre de 280 000 € que la FFE toucherait de la part du ministère dans le cadre de la délégation avec les futurs Conseillers Techniques Sportifs (CTS). Éloi Relange répond qu'il ne s'agit que d'une estimation et que pour l'instant nous n'avons pas de CTS. Bachar Kouatly demande si nous avons un budget haut-niveau attribué dans le cadre de la délégation. Éloi Relange répond par la négative pour le moment.

Éloi Relange évoque un impact financier de l'augmentation souhaitable de l'ordre de 8000 à 10 000 € par an. Jordi Lopez insiste sur le fait qu'il n'y a pas eu de revalorisation depuis 2010.

Didier Pascal dit qu'il faudrait repenser l'encadrement des équipes de France des Jeunes, afin de pouvoir travailler dans la durée, notamment dans l'optique des futures listes de haut-niveau. Matthieu Vieira insiste sur cette question de la structuration d'un pôle d'encadrants à même de suivre sur le long terme les futur(e)s champion(ne)s.

Jocelyne Wolfangel demande si des femmes font partie de ces staff d'entraîneurs. Il lui est répondu qu'il n'y a pas eu de candidatures de femmes à ce jour.

VOTE N°31

Il est proposé d'actualiser l'indemnisation des entraîneurs (H/F) des Équipes de France Jeunes selon les barèmes journaliers suivants : GMI = 200 €, MI = 170 €, Autres = 140 € ; les titres mentionnés étant Mixtes.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1 Joël Gautier

La séance est levée à 18h45 et reprend le lendemain à 9h.

Élus présents le dimanche 26 juin 2022 :

Alexis Cahen

Didier Fretel

Marc Gatine

Pauline Guichard

Larbi Houari

Bachar Kouatly

Patrick Lauféron

Loriane Lebret

Emily Minaud

Jean-Baptiste Mullon

Didier Pascal

Sébastien Peter

Éloi Relange

Mathieu Ternault

Matthieu Vieira

Élus représentés le dimanche 26 juin 2022 :

Lara Armas, représentée par Jean-Baptiste Mullon.

Laurie Delorme, représentée par Éloi Relange.

Joël Gautier représenté par Larbi Houari.

Éric Le Rol, représenté par Didier Fretel.

Olivier Macard, représenté par Éloi Relange.

Marion Penalver, représentée par Didier Pascal.

Jean-Alain Steinfeld, représenté par Didier Fretel.

Jocelyne Wolfangel, représentée par Larbi Houari.

Élue absente, non représentée le dimanche 26 juin 2022 :

Sophie Milliet

Seconde journée, dimanche 26 juin 2022 :

DÉVELOPPEMENT :

Le Comité Directeur revient sur plusieurs des sujets évoqués par Éloi Relange dans son introduction , à savoir l'adhésion au CNOSF, Class'Échecs, Asso Connect et Microsoft Azure.

1. CNOSF

Matthieu Vieira indique qu'une rencontre a eu lieu avec le CNOSF la semaine passée afin de nous présenter et évoquer nos projets de développement.

Le CNOSF peut nous apporter son soutien dans des domaines où la FFE manque de moyens humains via un guichet unique permettant d'obtenir des informations diverses (accès à un Intranet, base documentaire, notes juridiques.....).

Concernant nos organes déconcentrés, un courrier va être adressé aux CROS, CDOS, CTOS pour les prévenir de l'adhésion de la FFE. L'apport des services n'est pas uniforme sur tout le territoire et dépend des possibilités de chacun des organes déconcentrés du CNOSF. Des locaux peuvent parfois être loués pour stocker du matériel, notamment pour nos Comités (se renseigner auprès des CDOS).

Le CNOSF cherche à renforcer les liens entre les Fédérations similaires. La FFE va être associée à cette initiative malgré son arrivée récente. La Présidente du CNOSF, Madame Brigitte Henriques s'est montrée impressionnée par la structuration de notre Fédération au regard de ses moyens.

Didier Pascal ajoute que la FFE a désormais accès à des programmes nationaux tels que « un club près de chez moi ». Les clubs d'Échecs seront incorporés dans les bases de données du CNOSF. Il est possible désormais à nos licenciés de candidater pour devenir bénévole dans un CDOS, un CROS etc....

Matthieu Vieira précise qu'il existe un catalogue de formations intéressantes et peu coûteuses pour nos bénévoles au sein des CDOS et CROS.

Éloi Relange rappelle que notre adhésion est provisoire pour 2 ans et qu'elle sera définitive par un vote favorable de l'AG du CNOSF en 2024.

2. Class'Échecs

Le programme est proposé aux professeurs des écoles en primaire en partenariat avec notre Ministère et le Crédit Mutuel Enseignants. Les kits comportent du matériel échiquéen et des vidéos de formation (10 séances par session de formation ; 2 sessions étant prêtes).

Éloi Relange se réjouit du réel succès de ce programme : 3000 écoles ont candidaté alors que 500 étaient envisagées. Des fonds supplémentaires doivent être débloqués pour atteindre 1500 à 1700 kits d'ici septembre. 7 Ligues se sont déclarées partantes pour épauler financièrement ce projet. Le partenaire Crédit Mutuel Enseignants débloquera aussi des fonds supplémentaires.

Éloi Relange ajoute que 15 000 jeux d'échecs supplémentaires ont été commandés et qu'un logisticien a été prévu pour gérer tout ce matériel et ces envois. Les clubs pourront à terme acheter des kits supplémentaires

pour les écoles de proximité non dotées et non soutenues par leur Ligue, ou pour eux-mêmes en cas de besoin.

Il précise que les séances vidéos de formation ne seront pas accessibles aux clubs ; elles le seront sur la plateforme Magistère de l'éducation nationale. Les contenus restent la propriété exclusive de la FFE.

3. Service aux clubs : Partenariat avec Asso Connect

Éloi Relange se réjouit de la conclusion de ce partenariat qui était un engagement de campagne. Il s'agit d'une solution 3 en 1 pour les clubs avec : site Internet, prise de licence en ligne et paiements, comptabilité. L'outil fait gagner beaucoup de temps, le club de St-Maur (94) l'utilise depuis quelques temps et explique gagner plusieurs jours de travail par an.

La FFE dispose de 100 licences gratuites par an pour 3 ans. Didier Pascal précise qu'un groupe d'entraide sera créé entre utilisateurs dès qu'un nombre suffisant de clubs sera atteint.

4. Haut niveau : Partenariat avec Microsoft Azure

Éloi Relange présente ce nouveau partenariat, qui vise à équiper nos équipes de France Jeunes et Adultes d'une puissance de calcul très importante via le Cloud (200 k-nœuds par seconde). Les machines, et donc la puissance de calcul disponible, pourront être partagées.

ADMINISTRATION :

1. Procédure de changement de sexe d'une licence :

Jean-Baptiste Mullon expose la problématique face à laquelle la FFE doit apporter une réponse. Notre Fédération, au même titre que d'autres, est confrontée à des demandes de changement de sexe sur des licences (très peu nombreuses) pouvant provenir notamment de personnes transgenres.

Après avoir présenté des guides édités par le Ministère des Sports sur la transidentité, il rappelle qu'une procédure existe pour les personnes souhaitant changer le genre de leur état civil. Toutefois, se fier uniquement à la présentation de papiers d'identité pour changer le sexe d'une licence pourrait correspondre à une forme de discrimination puisqu'aucun document d'identité n'est demandé pour délivrer une licence à quiconque.

Matthieu Vieira rappelle que l'article L131-6 du Code du Sport prévoit un recueil d'identité des licencié(e)s, mais seulement pour ceux concernés par le contrôle d'honorabilité (encadrants, accompagnants, dirigeants). Pour les autres, le choix est laissé aux fédérations, certaines comme le foot demandant une pièce d'identité.

Jean-Baptiste Mullon précise que le Fide Handbook parle du « genre » et non du « sexe ». Il rappelle par ailleurs que le CIO souhaite favoriser l'intégration des femmes trans dans les compétitions féminines lorsque cela n'entraîne pas de déséquilibres sportifs. Aux Échecs, il n'y a pas de différence entre Hommes/Femmes sur l'aspect « physique » comme dans d'autres sports, et cela ne rentre donc pas en ligne de compte dans nos choix sur cette question.

Le Bureau a pris des contacts avec plusieurs autres Fédérations, ainsi qu'avec le Ministère concernant ce sujet. Ce dernier n'a pas apporté de réponse sur la conduite à tenir. Concernant les Fédérations sollicitées, plusieurs n'ont pas répondu ou ont indiqué avoir les mêmes interrogations que nous sur la conduite à tenir. La Fédération de Handball traite les demandes au cas par cas. Celle de Roller Derby, fédération délégataire,

accepte toute demande de changement sur simple déclaration. Contactée, la FIDE indique qu'il y a un vide juridique à ce sujet au niveau international.

Jean-Baptiste Mullon explique qu'il n'existe donc aucune contrainte légale face à des demandes de changement de sexe sur une licence ; notre Fédération ayant toute latitude d'opter pour la solution qu'elle souhaite. Il s'agit cependant de ne pas demander aux seules personnes trans de justifier de leur état civil.

Matthieu Vieira ajoute que les mentions de sexes n'apparaissent pas dans nos textes fédéraux et que les catégories mixtes et féminines ne sont pas définies.

Larbi Houari considère que les demandes sont peu nombreuses et peu urgentes et devraient être traitées par le Comité Directeur et non par le Bureau. Il demande s'il faut faire du cas par cas ou s'il faut fixer des règles. Jean-Baptiste Mullon répond qu'il convient que les demandes soient examinées par un petit nombre de personnes vu qu'elles touchent à la vie privée. Loriane Leuret ajoute que des détails portant sur la vie privée de personnes ne doivent pas apparaître dans un compte-rendu de réunion du Comité Directeur.

Didier Fretel questionne sur des possibilités de recours d'adversaires de personnes ayant une licence d'un autre genre et qui ne reconnaîtraient pas ce changement (dans le cas de compétitions ou d'échiquiers réservés à des Femmes). Matthieu Vieira répond que le CD est souverain pour décider des catégories.

Sébastien Peter estime qu'il peut être stigmatisant pour une personne de défendre sa situation devant des élus et qu'une démarche de recueil d'identité semble la plus simple. Jean-Baptiste Mullon explique qu'un changement de sexe auprès de l'état civil peut être très long.

Marc Gatine évoque des textes très restrictifs sur le sujet cite le cas d'une personne transgenre en Haltérophilie.

Bachar Kouatly se dit peu convaincu par le fait qu'il faille empêcher quiconque de produire une contestation suite à un changement de sexe sur une licence. Il pense que le traitement au cas par cas des demandes semble le plus adapté d'autant plus que personne ne sait traiter correctement le sujet. Il ajoute qu'il n'y a pas de différence concernant la protection de la vie privée entre un traitement d'une demande par le Bureau ou par le CD.

Larbi Houari demande si l'on peut demander si à minima une demande de changement d'état civil a été effectuée. Matthieu Vieira évoque le cas des mineurs qui ne peuvent faire ce type de démarche. Éloi Relange rappelle à nouveau la volonté fédérale d'être un modèle en terme d'inclusion.

Bachar Kouatly demande si d'autres pays ont fixé des critères pour ce type de demande. Jean-Baptiste Mullon répond que les États-Unis acceptent toute demande mais qu'en cas de demande de retour au sexe précédent, une justification doit être présentée. Il ajoute que l'examen des demandes par le CD entraînerait des délais d'attente longs.

Jean-Baptiste Mullon pense nécessaire que le bureau puisse en cas d'urgence pour la santé des personnes concernées accepter des demandes. Larbi Houari en convient et estime que le Président peut s'il le juge nécessaire prendre des mesures d'urgence.

Il est proposé de mettre en place une procédure permettant un changement de catégorie (Homme / Femme), sans nécessité préalable d'un changement à l'état civil. La personne requérante constituera un dossier avec les pièces qu'elle jugera nécessaires (par exemple des témoignages de proches, des justificatifs de démarches administratives entamées...). Les demandes seront présentées au comité directeur.

VOTE N°32

Il est proposé d'instaurer une procédure de changement de catégorie H/F sur la licence tel que décrite précédemment.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

2. Réforme statutaire : définition d'un club affilié ; type de licences

Matthieu Vieira anime un « brainstorming » puis un débat sur ces définitions essentielles dans le cadre de la future réforme de nos statuts. Il ouvre 3 thématiques à la réflexion : qu'apporte la licence aux licencié(e)s ? Quelle composition pour un club ? Quels services essentiels doivent proposer les clubs ? Chaque élu est invité à faire part de ses observations pour chaque question sur un post-it avant un retour collectif.

Le besoin de créer une licence scolaire spécifique ressort des premiers échanges, la licence B regroupant actuellement un public loisir et un public scolaire.

La question d'obliger les clubs à avoir au moins une équipe est rapidement évoquée. Jean-Baptiste Mullon à ce sujet estime que les clubs dits loisirs rentrent tout à fait dans l'objet de notre Fédération, ce que Bachar Kouatly approuve. Il s'interroge sur ce que souhaitent trouver dans nos clubs les 26 000 primo licenciés de cette saison et qu'un focus sur la compétition pourrait en détourner une grande partie de notre discipline.

Didier Pascal estime que la pratique compétitive au sein de la FFE prime sur la pratique loisir et qu'on peut pratiquer les Échecs en loisirs dans des établissements en dehors de la Fédération. Bachar Kouatly répond que vouloir réduire la pratique à la compétition risque d'entraîner des baisses de ressources financières.

Didier Pascal évoque une concurrence dans la pratique loisir avec les MJC. Bachar Kouatly ne pense pas qu'il s'agit d'une concurrence et que ces activités proposées par des MJC peuvent avoir des retombées positives sur nos clubs.

Larbi Houari dit que le but de la Fédération est de structurer les clubs et que ce sont les compétitions qui justifient du prix de la licence. Didier Fretel fait lecture de l'objet de la Fédération dans les statuts actuels qui couvrent tous les champs évoqués sans mentionner le mot « compétition » directement (article 1.1).

Marc Gatine explique que les Fédérations de Badminton et de Tennis ont considérablement grandi par des actions de développement et d'initiations en partant des scolaires plus que par l'organisation de compétitions.

Matthieu Vieira se demande comment identifier objectivement les clubs actifs sur le territoire, afin d'éviter les dérives qui ont pu être constatées par exemple à la Réunion. Patrick Lauféron demande s'il est vraiment nécessaire de vérifier l'activité réelle des clubs.

Éloi Relange remercie l'ensemble des membres pour ces échanges très intéressants. Il indique que l'ensemble des suggestions serviront à nourrir les réflexions lors de la modification des statuts.

3. Campagne ANS 2022

Didier Pascal présente un bilan de cette campagne, évoquant le travail extrêmement chronophage effectué par le Comité technique et par le Comité de pilotage. Il remercie chaleureusement les membres de ces Comités à commencer par Laurent Nouhaud.

Larbi Houari remercie à son tour Didier Pascal pour son travail énorme pour la FFE dont il apprécie la qualité et la transparence en général et sur ce sujet. Didier Pascal rappelle que c'est un travail collectif.

Jean-Baptiste Mullon, membre du Comité de pilotage, salue également le travail énorme de Didier Pascal pour faciliter la tâche de ce Comité.

Bachar Kouatly indique que moins d'actions ont été retenues avec une enveloppe totale en hausse. Il demande s'il y a eu une volonté de mieux cibler les actions sélectionnées. Didier Pascal répond que la qualité globale des demandes était en baisse avec une moyenne de notes à 13,2 contre 14,5 l'an passé.

Éloi Relange évoque une procédure alourdie, provoquant l'abandon de certaines demandes de clubs mais contribuant à une meilleure professionnalisation d'autres. Il pense que cette évolution n'est pas forcément négative.

Patrick Lauféron regrette que certains dossiers aient été refusés, dont celui de sa Ligue l'an passé, ce qu'il a pris pour une forme d'humiliation tout en en prenant acte. Didier Pascal répond que le comité technique a évalué les dossiers de manière impartiale.

4. Comité départemental du Lot et Garonne (CD47)

Didier Fretel présente la situation de ce Comité dont le Président a reçu une demande de tenue d'Assemblée Générale conforme aux statuts fédéraux (1/3 des clubs représentant 1/3 des voix) portant sur un souhait de mise sous tutelle de ce dernier. Le Président du Comité s'y oppose.

Le Bureau Fédéral a adressé une mise en demeure de respecter la demande des clubs et de convoquer cette Assemblée Générale ; mise en demeure restée sans suite à ce jour.

Didier Fretel suggère que le Comité Directeur, conformément aux statuts fédéraux, impose la tenue de cette Assemblée Générale avec l'aide de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine. Il évoque un courrier reçu de l'avocat du Président du CD47 allant dans ses conclusions dans le même sens.

Éloi Relange s'interroge sur la légitimité de la Fédération à interférer dans la gestion d'une autre association, en l'occurrence le Comité départemental. Matthieu Vieira répond qu'à son sens, la FFE ne fait qu'appliquer ses statuts en rétablissant une situation anormale au sein d'un organe déconcentré.

Larbi Houari considère qu'il n'y a actuellement pas mise en péril des activités du CD47.

VOTE N°21

Il est proposé de convoquer une Assemblée Générale des clubs du Lot et Garonne à une date fixée par le Bureau, au plus tard le 30 septembre 2022.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Aucune question diverse n'est formulée.

La séance est levée à 12h45.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE



Le Secrétaire Général de la FFE,
Didier FRETTEL

